

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Objet de la délibération : Délibération approuvant le procès-verbal de mise à disposition du stade de Ciniccia à la Communauté de communes de l'Alta Rocca

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept février

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; MONDOLONI Antoine, DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ;

Etaient absents : Don Napoléon de PERETTI (présent en visioconférence), François VALLI

Ont donné pouvoir : Jacques SERENI a donné pouvoir à Françoise FRESI CUCCHI ; de LANFRANCHI Emmanuelle a donné pouvoir à Jean-Marc de LANFRANCHI ; Pierre PEDINIELLI a donné pouvoir à MONDOLONI Antoine ;

Mme Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le stade de Ciniccia, situé sur la Commune, répondant à la définition de l'intérêt communautaire en tant qu'équipement préexistant, la communauté de communes de l'Alta Rocca a procédé en 2019 à sa réhabilitation complète.

Au titre des équipements nouveaux la Communauté de communes achève actuellement à la seconde phase construction d'un espace de sports et de loisirs dont elle aura la gestion compte tenu de sa compétence statutaire. Pour ce faire, le Conseil municipal de la commune de Levie du 25 novembre 2020 a acté le détachement parcellaire et la cession de la parcelle B 744 nouvellement créée, à la communauté de communes afin que celle-ci puisse y édifier ledit espace ;

Avec environ 8000 m² de terrain, le nouveau stade de Ciniccia est le plus important de l'Alta Rocca. Couplé avec le nouveau complexe sportif de 300m², ils vont composer un nouvel équipement sportif multifonctionnel, pouvant à la fois accueillir des événements sportifs et des événements culturels.

En ce sens, il répond à la définition de l'intérêt communautaire des nouveaux équipements sportifs en zone montagne et rentre de facto dans les compétences de la Communauté de communes de l'Alta Rocca notamment vis-à-vis de la gestion, de l'entretien et du fonctionnement.

En application des articles L.5211-17 et L.1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Il convient donc d'acter l'affectation à l'exercice de la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, du stade de football sis lieu-dit Ciniccia à Levie (20170).

La consistance de la mise à disposition est développée dans le projet de procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve la mise à disposition du stade de Ciniccia à la Communauté de communes de l'Alta Rocca ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Le Maire
Alexandre de LANFRANCHI